



REGLEMENT PARTICULIER

3^{ème} Rallye Tout Terrain des 7 Vallées d'Artois 27-28-29 octobre 2017

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les horaires de convocations, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel : www.rallye7valleesartois.fr



PROGRAMME - HORAIRES

17 octobre 2017	Minuit	Clôture des engagements tous Concurrents
25 octobre 2017	11h00	Disponibilité des carnets d'itinéraire
27 octobre 2017	8h00	Convoi de reconnaissance (si la météo le permet) <i>UNIQUEMENT POUR LES PILOTES ET COPILOTES</i>
27 octobre 2017	11h30-15h00	Vérifications administratives Lieu : Mairie d'HESDIN, place d'Armes - 62140 HESDIN
27 octobre 2017	12h00-15h30	Vérifications techniques Lieu : Place d'Armes - 62140 HESDIN
27 octobre 2017	12h15-15h45	Mise en Parc Fermé (1 ^{ère} voiture vérifiée) Lieu : Par de la filaterie - 62770 AUCHY LES HESDIN
27 octobre 2017	15h00	1 ^{ère} réunion du Collège des commissaires sportifs Lieu : Médiathèque, 2 rue de la Besace - 62770 AUCHY LES HESDIN
27 octobre 2017	16h30	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1 ^{ère} étape Lieu : Mairie, rue de la Besace - 62770 AUCHY LES HESDIN
27 octobre 2017	16h30	Briefing obligatoire concurrents Lieu : Salle de la Ternoise, rue J.B. Say - 62770 AUCHY LES HESDIN
27 octobre 2017	17h30	Départ du rallye, sortie parc fermé et départ du 1 ^{er} concurrent Lieu : Place de l'église - 62770 AUCHY LES HESDIN
27 octobre 2017	19h09	Arrivée 1 ^{er} étape, entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent Lieu : Place de l'église - 62770 AUCHY LES HESDIN
27 octobre 2017		Affichage des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape 30 mn après pointage du dernier concurrent au dernier CH Ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape Lieu : Préau, place de l'église - 62770 AUCHY LES HESDIN
28 octobre 2017	08h00	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé Lieu : Place de l'église - 62770 AUCHY LES HESDIN
28 octobre 2017	19h40	Arrivée 2 ^{ème} étape, entrée parc fermé 1 ^{er} concurrent Lieu : Place de l'église - 62770 AUCHY LES HESDIN
28 octobre 2017		Affichage des résultats partiels de la 2 ^{ème} étape 30 mn après pointage du dernier concurrent au dernier CH Ordre et heures de départ de la 3 ^{ème} étape Lieu : Préau, place de l'église - 62770 AUCHY LES HESDIN
29 octobre 2017	08h00	Départ 3 ^{ème} étape, sortie parc fermé Lieu : Place de l'église - 62770 AUCHY LES HESDIN
29 octobre 2017	15h41	Arrivée 3 ^{ème} étape, entrée parc fermé 1 ^{er} concurrent Lieu : Place de l'église - 62770 AUCHY LES HESDIN
29 octobre 2017		Publication du classement final provisoire du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent. Lieu : Préau, place de l'église - 62770 AUCHY LES HESDIN
29 octobre 2017	17h45	Remise des prix : Lieu : Salle des Sports, rue du 19 mars - 62770 AUCHY LES HESDIN

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA DETROIT organise, les 27-28-29 octobre 2017, en qualité d'organisateur administratif et l'ASSOCIATION RALLYE 7 VALLEES ARTOIS en qualité d'organisateur technique, le rallye national avec participation étrangère autorisée dénommé :

3^{ème} Rallye tout terrain des 7 VALLEES D'ARTOIS

Le présent règlement a reçu le **visa de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France n° 2917 en date du 12/06/2017.**

Le présent règlement a reçu le **permis d'organisation de la FFSA N° 648 en date du 03/07/2017**

COMITE D'ORGANISATION

Président : **Mr. Claude GENGEMBRE**
Vice-Président : **Mr. Jean Claude DARQUE**
Secrétaire Général : **Mr. Didier HUPPE**
Trésorier : **Mr. Dominique LOMBART**

L'Organisateur Administratif est **Mr Alain LHEUREUX**, Président de l'ASA DETROIT.
109 rue Le Mont Jean 62340 BONNINGUES LES CALAIS.
Tel : + 33 321 82 31 89
E-mail : alain-lheureux2@wanadoo.fr

L'Organisateur Technique est **Mr Claude GENGEMBRE**, Président de l'ASSOCIATION RALLYE 7 VALLEES ARTOIS
Mairie d'AUCHY LES HESDIN, 2 rue de la Besace 62770 AUCHY LES HESDIN.
Tel : + 33 659 56 33 68
E-mail : claude.gengembre@wanadoo.fr

Secrétariat avant le rallye :

Mme Francine GENGEMBRE Tél : + 33 618 65 08 13 / Email : gengembre.francine@orange.fr
M Eugène CITERNE Tél : + 33 608 08 92 05 / Email : eugenciterne@orange.fr

Secrétariat pendant le rallye :

Permanence et secrétariat du rallye à partir du jeudi 26 octobre 2017 au PC course à :
Médiathèque, 2 rue de la Besace - 62770 AUCHY LES HESDIN

1.1P. OFFICIELS

<i>Fonction</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>N° Licence</i>	<i>Code ASA</i>
Observateur	HULOT	René Jean	7288	10/03
Président du Collège des C.S.	ROGER	Jean-Marc	3257	01/14
Membres du Collège des C.S.	SOULAT	Roger	4825	15/14
	GARDIA	Sophie	54158	15/04
Stagiaire auprès du C.S.	LENGLET	Isabelle	219808	01/08
Directeur de Course	LEMIRE	Thomas	35253	01/11
Adjoint au Directeur de Course	GRESSIER	Julien	161113	01/12

Directeur de course adjoint ES	MASCLEF	Clément	9632	01/06
	PICHELIN	Martine	18416	01/11
	NARGUET	Annick	1585	01/01
Directeur de spéciales	LACHERE	Mickaël	58237	01/12
	POINSENET	Pascal	8910	02/03
	JOVE	Patrick	128187	01/14
Commissaire Technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757	17/14
Commissaires Technique	DUROU	Hervé	49716	01/12
	BRAURE	Laurent	196163	01/14
	GODET	François	173824	01/12
	THILMANY	Régis	110645	01/11
	COURTIN	Philippe	42190	15/04
	LEMAIRE	Daniel	240768	01/12
Commissaire Sportif en charge des publicités	ROUSSELLE	Jean François	2589	01/12
Véhicule « Autorité »	MAILLARD	Jean-Paul	73	01/12
Tricolore	LANGLET	François	1559	01/02
O TT	LANGLET	Mathieu	122227	01/01
Damier	DANIEL	Gilles	2462	01/01
Responsable CRAC	FERNANDES	Aurélie	6743	01/02
CRAC	LOOTVOET	Marie Line	5938	01/12
	GODEFROY	Angélique	248557	01/14
	PIGOT	Véronique	112507	01/12
Médecin P.C.	DRIS	Rachid	135484	01/14
Responsable informatique	BACQ	Jean Philippe	5147	01/02
Relations « Presse »	DELSEAUX	Olivier	240589	01/99

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3^{ème} Rallye Tout Terrain des 7 VALLEES D'ARTOIS compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pour les pilotes et copilotes du groupe T1A,
- Le Trophée Rallye 4x4 pour les pilotes et copilotes des groupes T2, T2B, T2B+,
- Le Challenge 2 roues motrices pour les pilotes et copilotes du groupe T1B,
- Le Challenge SSV pour les pilotes et copilotes du groupe SSV,
- Le Championnat de la Ligue su Sport Automobile des Hauts de France.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter leur heure de convocation aux vérifications administratives sur le site internet :

Vérifications administratives : le vendredi 27 octobre 2017 de 11 h 30 à 15 h,
Mairie, Place d'Armes – 62140 HESDIN

Vérifications techniques : le vendredi 27 octobre 2017 de 12 h à 15 h 30,
Place d'Armes – 62140 HESDIN

Dans le cas où un concurrent souhaiterait faire établir son passeport technique lors des vérifications techniques, il est indispensable, pour le bon déroulement du timing du vendredi, de le mentionner lors de l'engagement.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences, permis de conduire et passeport technique,
- Une copie d'un relevé bancaire ou IBAN ainsi que l'ordre du bénéficiaire des prix.

Les vérifications finales seront effectuées au :

Garage LAGACHE – 28 rue des nobles, 62140 HESDIN
(Taux horaire : 60 euros TTC)

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 3^{ème} Rallye Tout Terrain des 7 VALLEES D'ARTOIS doit adresser à l'ASA DETROIT la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le 17 octobre 2017 minuit (cachet de la poste faisant foi) à :

Association Rallye des 7 Vallées Artois
Mairie d'AUCHY LES HESDIN

2, rue de la Besace - 62770 AUCHY LES HEDIN

Tel : 03.21.04.82.65 / Mobile : 06 59 56 33 68 / Mail : claudengembre@wanadoo.fr

3.1.10P.

Le nombre d'engagé est fixé à : **90 voitures.**

3.1.11.1P.

Les droits d'engagements sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **480 Euros**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **960 Euros**

Sur chaque engagement, il sera prélevé 5 € pour les commissaires de la ligue des Hauts de France.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement à l'ordre de : Rallye des 7 Vallées d'Artois.

3.3P.

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

3.3.2P.

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard rallye FFSA.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard rallye FFSA.

Rappel : du fait de l'attribution des numéros à l'année, les numéros de course sont à la charge des concurrents et ne sont plus fournis par l'organisateur.

ARTICLE 6P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif de l'organisateur aux vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 3^{ème} rallye tout terrain des 7 VALLEES D'ARTOIS représente un parcours total de 456,930 km dont 315,650 km de liaison.

Il est divisé en 3 étapes et 6 sections et comporte 14 épreuves spéciales d'une longueur totale de 141,280 km.

Les épreuves spéciales sont :

Etape 1 : vendredi 27 octobre 2017

Section 1	ES 1	FRUGES	5,500 km
-----------	------	--------	----------

Etape 2 : samedi 28 octobre 2017

	ES 2 - 5	CAVRON	14,800 km
Section 2 - 3 - 4	ES 3 - 6 - 8	CANLERS	11,940 km
	ES 4 - 7	AUCHY	7,290 km

Etape 3 : dimanche 29 octobre 2017

	ES 9 - 12	LISBOURG	10,000 km
Section 5 - 6	ES 10 - 13	AZINCOURT	10,160 km
	ES 11 - 14	VERCHIN	7,730 km

6.2P. RECONNAISSANCES

Conformes au règlement standard des rallyes FFSA et au Championnat de France des rallyes tout terrain.

6.2.6P

Les concurrents devront obligatoirement porter au poignet les bracelets remis par l'organisation ainsi que les autocollants sur les véhicules de reconnaissance. A défaut, le départ des reconnaissances leur sera interdit.

Horaires des reconnaissances :

Mercredi 25 octobre de 14 h à 17 h 30
Jeudi 26 octobre de 8 h à 12 h - 13 h 30 à 17 h 30
Vendredi 27 octobre de 8 h à 11 h

Si les conditions météo sont favorables, une reconnaissance en convoi se fera le vendredi 27 octobre 2017. Le départ se fera du **site Jean Baptiste Say, 62770 Auchy les Hesdin à 8 he.** Seuls les pilotes et copilotes y seront autorisés.

Des contrôles seront effectués, de jour et de nuit. Tout refus de contrôle et non-respect de la réglementation des reconnaissances sera transmis au collège des commissaires et un rapport sur les contrôles effectués lors des reconnaissances sera remis au Collège à sa première réunion.

ARTICLE 8. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement au Championnat de France des rallyes tout terrain FFSA.

Le briefing des concurrents (PRESENCE OBLIGATOIRE) aura lieu Salle de la Ternoise à AUCHY LES HESDIN, le vendredi 27 octobre 2017 à 16h30

7.1.8P.

Le road-book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que 2 bracelets pour les pilotes / copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissances :

Salle de la Ternoise à AUCHY LES HESDIN

7.2P. DISPOSITION GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.5.17.1P. ABANDONS

Tout concurrent abandonnant, sur les secteurs de liaison, dans les parcs ou dans une ES, **doit signaler son abandon**, le plus rapidement possible, au PC course par téléphone au n° :

03 21 81 47 19

(Numéro communiqué et collé sur le tableau de bord des voitures lors des vérifications)

7.6P. PARC FERME

Les voitures ne disposant pas de porte étanche (filet) ou les voiture SSV sont autorisés à mettre une bâche sur la voiture pour la protéger des éventuelles intempéries.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1.1P. PRIX EN ESPECES

Les chèques de récompenses seront envoyés par la poste ultérieurement.

Lors de l'engagement, merci de préciser de manière lisible le nom (individu ou association) et l'adresse du destinataire.

Tout chèque retourné pour raison « n'habite pas à l'adresse indiqué » ne sera pas renvoyé.

A - PRIMES VARIABLES (base de calcul sur 80 / 100 engagés)

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
PRIMES D'ARRIVEE SCRATCH									
Primes	175	140	105	80	70	60	50	45	725
3 GROUPES : T1A, T1B et (T2B et B+ confondus)									
Si au moins 5 partants	390	310	215						2745
Si au moins 10 partants				175	130				915
Si au moins 15 partants						95	70	45	630

21 CLASSES										
Primes	80	50	35							3465
COUPE DE France T3, SSV, 4 GROUPES (A/B/C/D), 10 CLASSES (T3/SSV) tout confondu										
Primes	210	165	125	90	70					660

B - PRIMES FIXES INVARIABLES

VOITURES « LEGEND GROUP »										
Primes	150	100	50							300
VOITURES T1A - T1B avant 2001 (boîtes manuelles en H et moteur porte à faux)										
Primes	150	100	20							300
EQUIPAGES AYANT TERMINEES L'ETAPE 2 EN SUPER RALLYE										
Prime	Prime de 200 € répartie équitablement entre chaque équipage ayant terminé l'Etape 2 rentré au Parc Fermé									200

C - PRIMES FIXES A LA PERFORMANCE

Epreuve spéciale	1	2	3	6	9	10	11	14	
Classement dans ES	49	26	37	6	18	21	9	14	
Primes	70	70	70	70	70	70	70	70	560

Soit près de 10500 € distribuables.

Les montants indiqués pour les prix de GROUPES et CLASSES sont établis sur la base de 80 / 100 partants. Le montant réel sera corrigé au prorata en fonction du nombre de partants réels par contre les prix LEGEND GROUP-SUPER RALLYE et PERFORMANCE sont invariants.

Base de dégressivité selon le nombre d'engagés :

- De 80 à 100 engagés = 100 %
- De 70 à 79 engagés = 90 %
- De 60 à 69 engagés = 80 %
- De 50 à 59 engagés = 70 %
- Moins de 50 engagés = 60 %

PRIMES VOITURES « LEGEND GROUP » :

Des prix, pour un montant de 600 €, seront remis aux voitures « LEGEND GROUP » réservé aux voitures T1A et T1B (2 RM) dont les passeports techniques ont été délivrés avant 2001 (donc année 2000 et antérieures) avec un moteur en porte à faux et équipées de boîtes manuelles en H, **à indiquer sur le bulletin d'engagement.**

PRIMES A LA PERFORMANCE :

Elle est destinée à tous les équipages participant au Rallye des 7 Vallées d'Artois Cette prime s'entend " Toutes catégories confondues ". Elle est attribuée en fonction du classement Scratch dans les spéciales désignées.

Tout équipage recevant une pénalité sur la spéciale donnant droit à la prime, annule l'attribution de celle-ci.

En cas d'ex aequo, la prime sera distribuée à l'équipage ayant réalisé le meilleur temps dans l'ES 1.

En cas d'annulation ou de neutralisation des spéciales, les primes de participation des ES concernées ne seront pas attribuées.

NOTA :

- ⊖ Les « prix ARRIVEE » scratch et groupes sont cumulables,
- ⊖ Les « prix DE CLASSE » ne sont pas cumulables avec les « prix arrivée » scratch et groupes,
- ⊖ Les « prix voitures LEGEND GROUP » sont cumulables entre eux ainsi qu'avec les « prix de groupe ou de classe »,
- ⊖ Les prix à la PERFORMANCE seront remis même en cas d'abandon,
- ⊖ Les « prix SUPER RALLYE » seront remis que sous condition de rentrer en Parc Fermé à l'issue de la 2^{ème} Etape.

10.2.P. COUPES

- 🏆 2 coupes aux 3 premiers du classement scratch et 2 coupes aux 7 suivants,
- 🏆 2 coupes aux 3 premiers du TROPHEE 4x4 (T2, T2B et T2B+ confondus), 2 coupes aux 2 suivants,
- 🏆 2 coupes aux 3 premiers du classement CHALLENGE 2RM (T1B/1 et T1B/2 confondus), 2 coupe aux 2 suivants,
- 🏆 2 coupe aux 3 premiers du Challenge SSV rallye (toutes classes confondues), 2 coupes aux 2 suivants,
- 🏆 2 coupes aux 3 premiers des voitures « LEGEND GROUP » en T1A et T1B,
- 🏆 2 coupe au premier de chaque classe (non cumulable avec les coupes de scratch, trophée et challenge),
- 🏆 1 coupe « coupe des dames pilotes » pour la première pilote,
- 🏆 1 coupe « coupe des dames copilotes » pour la première copilote,
- 🏆 2 coupes au 1er équipage étranger,
- 🏆 6 coupes commissaires (1 bénéficiaire tiré au sort par équipe ES).

NOTA :

- 🏆 Les « PRIX EN COUPES » non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté. Les coupes ne sont pas cumulables.

Cette liste n'est pas limitative, d'autres prix en espèces, lots ou coupes pourront être distribués.

La remise des prix se déroulera, à l'heure d'affichage du classement définitif, en la

Salle des Sports
Rue du 19 mars 1962 à AUCHY LES HESDIN